

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 30 mars 2009 à 20h00

Convocation du conseil adressée individuellement à chacun de ses membres le 20 mars 2009 pour la réunion du 30 mars 2009 à 20h00 en salle du Conseil de la mairie.

Le Maire

Conseillers
élus : 29

Conseillers
en fonction : 29

Conseillers
présents : 21

Conseillers
absents : 8
dont 6 avec procuration

Mme Pia BUHREL, absente, avec procuration de vote à M. André ZERR
M. Alfredo DE PAOLA, absent, avec procuration de vote à Mme Anne KOERNER
M. Bernard GENESTE, absent, avec procuration de vote à M. Charles STOLL
Mme Françoise MEYER, absente, avec procuration de vote à M. André RITTER
Mme Jeannine SCHNEIDER, absente, avec procuration de vote à M. Norbert REINHARDT
Mme Sylvie SCHOTT, absente, avec procuration de vote à M. Jean-Claude VOLTZ
Mme Sylvie KLEIN, absente sans procuration de vote
Mme Elianne RUCH, absente sans procuration de vote

Sous la présidence de M. Norbert REINHARDT, Maire

1° Point

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2009

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2009, décide de l'approuver sans réserve.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2° Point

Objet : Compte Administratif 2008

Le Conseil Municipal, après examen et analyse financière du Compte Administratif, Sur avis de la Commission des Finances réunie le 19 mars 2009, Le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, décide d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2008 qui se présente comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de la clôture	
Investissement	- 820.671,43		-745.545,27	(1)+(3) -1.566.216,70	€
Fonctionnement	3.082.526,25	820.671,43	639.929,69	(1)-(2)+(3) 2.901.784,51	€
TOTAL	2.261.854,82	820.671,43	-105.615,58	1.335.567,81	€

- et d'affecter un montant de 1.566.216,70-€ en couverture des besoins de financement en section d'investissement pour l'exercice 2009.

ADOpte A L'UNANIMITE

3° Point

Objet : Compte de Gestion 2008

Le Compte de Gestion 2008 qui représente la comptabilité tenue par le comptable de la Commune a été transmis en vue de l'approbation par le Conseil Municipal.

Ce compte présente les mêmes mouvements que ceux constatés au compte administratif 2008 tant en dépenses qu'en recettes, ainsi que le compte de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Il n'appelle ni observation, ni réserve de la part de l'ordonnateur.

Je vous propose donc de l'adopter sans observation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion de l'exercice 2008 établi par le Comptable et dont les soldes se présentent comme suit :

Fonctionnement :	+ 2.901.784,51 €
Investissement :	- 1.566.216,70 €
TOTAL	+ 1.335.567,81 €

ADOpte A L'UNANIMITE

4° Point

Objet : Admission en non valeur de créances irrécouvrables

Le comptable du Trésor demande l'admission en non valeur de créances irrécouvrables :

⇒ sur l'exercice 2007 :

- titre n°492 pour un montant de 32.40 euros
- titre n°995 pour un montant de 108.00 euros
- titre n°1044 pour un montant de 118.80 euros
- titre n°1521 pour un montant de 32.40 euros

titres émanant d'un seul débiteur et qui n'ont pu être recouverts, le débiteur n'habitant plus à l'adresse connue et est introuvable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'admettre en non valeur les créances irrécouvrables visées ci-dessus, pour un montant total de 291,60 euros. La dépense sera imputée au C/654 du budget 2009.

ADOpte A L'UNANIMITE

5° Point

Objet : Budget 2009 – décision modificative n°1

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Pour permettre le versement de la subvention annuelle au Groupement d'Action Sociale (qui est calculée chaque année sur l'effectif de la commune), il s'agit d'augmenter les crédits de l'article 6574/01 – subvention) comme indiqué dans le tableau ci-dessous, par prélèvement sur les dépenses imprévues.

Désignation		Dépenses		Recettes	
		Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
FONCTIONNEMENT					
D/022-01	<i>Dépenses imprévues de fonctionnement</i>	1.600,00 €			
D/6574-01	<i>Subvention – Groupement d'Action Sociale</i>		1.600,00 €		
Total - Section de fonctionnement		1.600,00 €	1.600,00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Pour permettre de solder les dépenses liées aux travaux d'amélioration et de mise en conformité des locaux de l'Espace Sportif les Floralties (vestiaires arbitres – isolation du couloir),
- Pour permettre de solder le marché de travaux pour le ravalement de façade du centre culturel, pose d'un revêtement décoratif avec fibre de verre sur la façade fissurée,
- Pour permettre le remplacement d'un lave linge au service enfance et de lits avec matelas au multi-accueil,
- Pour permettre le remboursement de la caution versée au moment du bail du local activités du service petite enfance (suite au changement de bailleur),

il s'agit d'augmenter les crédits sur plusieurs articles, conformément au tableau ci-dessous par prélèvement sur les dépenses imprévues,

Désignation		Dépenses		Recettes	
		Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
INVESTISSEMENT					
	opér				
D/020-01	<i>Dépenses imprévues d'investissement</i>	11.820,00 €			
D/21318-C10-414	<i>Travaux façade Centre Culturel</i>	410	2.900,00 €		
D/21318-S15-414	<i>Travaux au Complexe Sportif Floralties</i>	315	8.100,00 €		
D/2158-E17-421	<i>Acquisition lave linge</i>	217	380,00 €		
D/2184-A13-64	<i>Acquisition lit et matelas</i>	113	440,00 €		
D/275-01	<i>Caution versée - local Halte-garderie</i>		1.300,00 €		
R/275-01	<i>Restitution Caution - local Halte-garderie</i>				1.300,00 €
Total - Section d'investissement		11.820,00 €	13.120,00 €		1.300,00 €
TOTAL GENERAL			1.300,00 €		1.300,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n°1 selon les tableaux ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

6° Point

Objet : Subvention pour l'acquisition de désherbeurs thermiques et de récupérateurs d'eau de pluie

Dans le cadre de la charte de désherbage et pour encourager les habitants de la commune à pratiquer un désherbage respectueux de l'environnement, la commission environnement – développement durable propose au conseil municipal, de reconduire la subvention aux particuliers pour l'acquisition d'un désherbeur thermique.

Cette subvention sera limitée à 30,- € par foyer, pour tout achat d'une dépense minimum de 60,- €. Elle sera versée au vu de la facture acquittée et après avis de la commission environnement – développement durable.

Je vous propose également de reconduire la subvention pour l'achat par les particuliers d'une cuve de récupération d'eau de pluie dans les conditions votées en séance du conseil du 23 juin 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 30,- € pour l'achat d'un désherbeur thermique aux habitants de Mundolsheim,
- de limiter la subvention à un achat par foyer, au vu d'une facture acquittée, pour une dépense minimum de 60,- €, sous réserve de l'avis favorable de la commission environnement – développement durable,
- d'attribuer la subvention pour l'achat d'une cuve de récupération d'eau de pluie dans les conditions délibérées le 23 juin 2008.

ADOpte A L'UNANIMITE

7° Point

Objet : Subventions aux clubs sportifs

A. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX CLUBS SPORTIFS :

Lors du vote du budget primitif 2009, un montant de 16.000,- € a été inscrit dans le tableau des subventions au profit des clubs sportifs de Mundolsheim pour leur fonctionnement.

Il s'agit maintenant d'attribuer les montants aux différents clubs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions de fonctionnement aux clubs sportifs de la commune à hauteur de 16.000 € selon le tableau ci-dessous :

Associations	Subvention
Badminton	3229,00 €
Basket	949,00 €
Cyclo-Club	166,00 €
Echecs	3 061,00 €
Football	1 533,00 €
Handball	786,00 €
Judo	1430,00 €
Pétanque	934,00 €
Rando Cool	693,00 €
Tennis	1522,00 €
Tennis de table	558,00 €
Vélo-Club	167,00 €
Volley	972,00 €
TOTAUX	16 000,00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

B. SUBVENTION AUX CLUBS SPORTIFS POUR LES LICENCES JEUNES :

Lors du vote du budget primitif 2009, un montant de 4.500,- € a été inscrit dans le tableau des subventions au profit des clubs sportifs de Mundolsheim pour les licences jeunes.

Il s'agit maintenant d'attribuer les montants aux différents clubs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions aux clubs sportifs de la commune pour les licences jeunes à hauteur de 3 863,34 € selon le tableau ci-dessous :

Associations	Nb de licences	Montant	Total
Badminton	33	7,62 €	251,46 €
Basket	59	7,62 €	449,58 €
Echecs	19	7,62 €	144,78 €
Football	103	7,62 €	784,86 €
Handball	19	7,62 €	144,78 €
Judo	122	7,62 €	929,64 €
Pétanque	2	7.62 €	15,24
Tennis	122	7,62 €	929,64 €
Tennis de table	1	7,62 €	7,62 €
Volley	27	7.62 €	205,74 €
TOTAUX	507		3 863,34 €

ADOpte A L'UNANIMITE

8° Point

Objet : Collège Paul-Emile VICTOR – Demande de subvention pour deux voyages scolaires

Le Collège Paul-Emile VICTOR organisera,

- un voyage découverte à Berlin du 11 au 16 mai 2009 pour 24 élèves de 4^{ème} germanistes
- et un échange scolaire avec Taverham High School de Norwich (GB) du 10 au 16 mai 2009 pour 10 élèves de 4^{ème} européenne.

En 2007, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 305 € par voyage au Collège, limité à 5 voyages.

Je vous propose de reconduire cette participation pour l'année scolaire 2008/2009, soit une subvention de 610,- €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder au Collège Paul-Emile VICTOR de Mundolsheim, une subvention de 610,- €.

ADOpte A L'UNANIMITE

9° Point

Objet : Demande de subvention pour une classe "patrimoine"

L'enfant Marie KUSSWIEDER, domicilié 10 rue Gounod à Mundolsheim, scolarisé à l'Ecole Lucie Berger à Strasbourg participera à une classe patrimoine à PARIS du 23 au 27 mars 2009.

L'école a adressé une demande de subvention pour cette classe patrimoine.

Je vous propose d'accorder une participation de 5,50 € par jour, limitée à 5 jours, soit 27,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 27,50 € au profit de la classe patrimoine organisée par l'Ecole Lucie Berger à laquelle participera l'enfant Marie KUSSWIEDER. Cette aide sera versée à l'école, sur présentation d'un justificatif.

ADOpte A LA MAJORITE DES VOIX

3 CONTRE

Evelyne CHENOUX

Gérard CONRAD

Claudine SCHERRER

10° Point

Objet : Concours maisons fleuries : Attribution de gratifications

A l'occasion du concours des maisons fleuries, la commune a récompensé les participants.

Une gratification sous forme de chèque cadeau à faire valoir chez *Fleurs KELLER* a été remise à chaque participant.

Pour permettre le règlement de la dépense y afférant, je vous propose d'adopter la délibération ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer à dix-neuf participants une gratification sous forme de chèque cadeau d'une valeur de 15,-€, à faire valoir chez *Fleurs KELLER*,
- d'attribuer à quinze participants une gratification sous forme de chèque cadeau d'une valeur de 25,-€, à faire valoir chez *Fleurs KELLER*,
- d'attribuer à cinq participants une gratification sous forme de chèque cadeau d'une valeur de 40,-€, à faire valoir chez *Fleurs KELLER*,
- d'attribuer à deux participants une gratification sous forme de chèque cadeau d'une valeur de 70,-€, à faire valoir chez *Fleurs KELLER*,
- d'autoriser le maire à régler la facture correspondant à la dépense pour un montant de 1000,-€.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11° Point

Objet : Ressources Humaines : création de poste

Dans le cadre d'un avancement de grade d'un agent du Service Enfance et pour permettre sa nomination, après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (C.A.P), je vous propose de créer :

- un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, à temps complet, au service Enfance à compter du 1^{er} avril 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12° Point

Objet : Agenda 21

Vu la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, réunie à Rio DE JANEIRO du 3 au 14 juin 1992 ;

Vu la charte des villes européennes pour la durabilité, charte d'AALBORG du 27 mai 1994 ;

Vu la déclaration des collectivités locales et territoriales françaises au sommet mondial du développement durable de JOHANNESBURG de septembre 2002 ;

Vu la loi n°99-533 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 ;

Vu la loi n° 2000-1208 relative à la « solidarité et renouvellement urbain » du 13 décembre 2000;

Vu la loi n° 99-586 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999 ;

Vu la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002;

Vu la loi n° 2003-590 relative à l'urbanisme et à l'habitat du 2 juillet 2003 ;

Vu la loi n° 2003-710 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1 août 2003 ;

Vu la circulaire du 13 juillet 2006 de la ministre de l'écologie et du développement aux Préfets de régions et des départements relative au cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les agendas 21 locaux et appels à reconnaissance de tels projets ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la ville de Mundolsheim de générer un développement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement efficace sur le territoire communal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide le lancement de la démarche Agenda 21 ;
- décide de mettre en place un comité de réflexion dont le rôle sera de rédiger le programme de l'Agenda 21 local de Mundolsheim.

Ce comité de réflexion sera composé d'adjoints et de conseillers municipaux issus des différentes commissions communales (à raison d'une ou deux personnes maximum par commission). Ce comité sera présidé par le maire ou un adjoint délégué, il se réunira la première fois au plus tard dans les deux mois après sa création.

ADOpte A L'UNANIMITE

13° Point

Objet : Bail pour le local affecté aux activités de la structure petite enfance - modification

Par délibération, en date du 11 décembre 2006, le conseil municipal a décidé de louer un local appartenant à Monsieur Camille ROTH, sis 50 rue du Général Leclerc, pour accueillir les activités des structures petite enfance. Suite au décès de Monsieur Camille ROTH, il s'agit de modifier le bailleur qui est Madame veuve Hélène ROTH. Par ailleurs, il s'agit de transformer le bail initial qui était "à usage d'habitation" en bail de locaux commerciaux. La provision pour charges, dans le nouveau bail sera de 40,- € / mois, le loyer restant fixé à 650,- € / mois, révisable à l'expiration de chaque période triennale, en fonction de l'indice national du coût de la construction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire ou son adjoint, à signer le nouveau bail de location du local appartenant à Madame Hélène ROTH, sis 50 rue du Général Leclerc.

ADOpte A L'UNANIMITE

14° Point

Objet : Liste des marchés conclus par la Commune de Mundolsheim en 2008

Conformément à l'article 133 du code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur et les entités adjudicatrices doivent publier, au cours du premier trimestre, la liste des marchés conclus l'année précédente et en informer le Conseil Municipal.

Vous trouverez sur le tableau joint à la convocation, la liste des marchés passés en 2008.

NE DONNE PAS LIEU A VOTE

15° Point

Objet : Construction de la bibliothèque et réhabilitation de deux logements - Avenants au marché

Dans le cadre des travaux de construction de la bibliothèque et de la réhabilitation des deux logements, il s'avère nécessaire d'apporter des modifications aux travaux prévus initialement.

Ces travaux supplémentaires font suite à des demandes émanant de la commission de sécurité, du bureau de contrôle, de la maîtrise d'œuvre et de la Commune.

La prise en charge de ces travaux nécessite une modification des marchés passés avec certaines entreprises selon le tableau joint à la convocation.

Le marché initial est de 965.332,92 € H.T. Les présents avenants s'élèvent à 9.993,94 € H.T., ce qui porte le marché à 975.326,86 € H.T. Les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter les avenants présentés ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer les pièces contractuelles y afférentes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16° Point

Objet : Information C.U.S

Le P.L.H (Plan Local d'Habitation) fera l'objet du prochain conseil qui est fixé au 4 mai 2009. L'ordre du jour sera le PLH et diverses infos C.U.S.

17° Point

Objet : Divers

- Il a été demandé de faire une synthèse du point "Divers" à faire figurer dans le compte-rendu.
- Les conseillers peuvent transmettre des questions avant les séances du Conseil Municipal pour permettre au Maire (ou aux services) de préparer les réponses.
- Prévention Routière : désignation du délégué "sécurité routière" dans la commune : Evelyne CHENOUX
- Journée de l'Europe le 9 mai : pas de projets sur la commune
- Concernant le point 10 "Concours maisons fleuries : attribution de gratifications" : Monsieur Eric MOUY interpelle au sujet des concours Maisons Fleuries et Maisons Illuminées alors que la commune s'inscrit dans une démarche de développement durable. Le Maire est prêt à débattre à ce sujet au sein du conseil municipal ou dans les commissions.

- Nicolas SCHMITT : Mise en place de l'extranet : proposition est faite aux conseillers de transmettre un certain nombre d'informations par voie électronique, avec accès sécurisé, sauf les délibérations et les invitations au conseil municipal. Une "page info" sera à destination des conseillers avec des informations, par exemple date de réunions, compte-rendu de réunions, ... Cet outil, pour être efficace, doit être utilisé judicieusement.
- Pierre EHRHARDT : Nettoyage de printemps par les chasseurs. Mundolsheim n'était pas représenté. Dommage ! Ce serait bien de développer cela l'année prochaine au niveau de la commune.
- Anne KOERNER : le bulletin mensuel a été distribué trop tard par rapport à l'information sur la collecte des ordures ménagères.
- Nicolas SCHMITT : compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le matin avec le CAUE, concernant le projet d'aménagement derrière la mairie. Le CAUE va établir le cahier des charges qui permettra de lancer un appel à aménageur.
- Anne KOERNER : Qu'en est-il de la zone au sud de la commune ? Une réunion aura lieu le 6 avril avec les services de la C.U.S pour la révision du P.O.S.

Listes des membres présents	Signatures
REINHARDT Norbert Maire	
STOLL Charles 1 ^{er} Adjoint	
RENOU Cécile 2 ^{ème} Adjoint	
RITTER André 3 ^{ème} Adjoint	
MEYER Françoise 4 ^{ème} Adjoint	Absente avec procuration de vote
GENESTE Bernard 5 ^{ème} Adjoint	Absent avec procuration de vote
BINTZ Sylvie 6 ^{ème} Adjoint	
SCHMIDLIN Jean-Marie 7 ^{ème} Adjoint	
SCHNEIDER Jeannine	Absente avec procuration de vote
ZERR André	
SAMUEL Geneviève	
SCHERRER Claudine	
RUCH Elianne	Absente
VOLTZ Jean-Claude	
RUPP Armand	
BUHREL Pia	Absente avec procuration de vote
CONRAD Gérard	
GEROLT Brigitte	
BERI Daniel	
CHENOUX Evelyne	
SCHOTT Sylvie	Absente avec procuration de vote
KOERNER Anne	
EHRHARDT Pierre	
DE PAOLA Alfredo	Absent avec procuration de vote
KLEIN Sylvie	Absente
MOUY Eric	
SCHMITT Nicolas	
BOUDJI Doria	
MAURER Julien	